

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

Paris, le 22 juillet 2021 - À compter du 22 juillet 2021 et pour une période initiale d'un an, ARAMIS GROUP a confié à ROTHSCHILD MARTIN MAUREL la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur, en particulier du Règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché tel que modifié par le règlement (UE) n°2016/1011, le règlement (UE) n°2016/1033 et le règlement (UE) n°2019/2115 (Règlement MAR) ; du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le Règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation sur les critères, la procédure et les exigences concernant l'instauration d'une pratique de marché admise et les exigences liées à son maintien, à sa suppression ou à la modification de ses conditions d'admission ; des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et de la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021 portant renouvellement de l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise (la « Décision AMF ») et toutes autres dispositions qui y sont visées.

Ce contrat a pour objet l'animation par ROTHSCHILD MARTIN MAUREL des actions ARAMIS GROUP (FR0014003U94) sur Euronext Paris.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 1 500 000 euros en numéraire ont été affectés au compte de liquidité.

Ce contrat sera suspendu :

- dans les cas prévus à l'article 5 de la Décision de l'AMF ; ou
- à la demande de ARAMIS GROUP pour des raisons techniques (ex : le comptage des actions ayant droit de vote avant une assemblée générale ou le comptage des actions donnant droit au dividende avant détachement du coupon) pour une période définie par ARAMIS GROUP.

Ce contrat pourra être résilié à tout moment, par ARAMIS GROUP sans préavis, ou par ROTHSCHILD MARTIN MAUREL avec un préavis d'un mois.

A propos d'Aramis Group

Aramis Group est un leader européen de la vente en ligne de voitures d'occasion aux particuliers et réunit quatre marques : Aramisauto, Cardoen, Clicars et CarSupermarket, respectivement en France, en Belgique, en Espagne et au Royaume-Uni. Le Groupe transforme le marché de la vente de véhicules d'occasion et place la technologie digitale au service de la satisfaction du client avec un modèle

économique verticalement intégré. En 2020 (en données pro forma), Aramis Group a généré un chiffre d'affaires de 1,1 milliard d'euros, vendu plus de 66 000 véhicules B2C, et compte 1 400 collaborateurs, un réseau de 60 agences et trois sites industriels de reconditionnement. Les sites Internet du Groupe ont enregistré une moyenne de 6,7 millions de visites mensuelles au deuxième trimestre de l'exercice 2021. Aramis Group est coté sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris (Ticker : ARAMI – ISIN : FR0014003U94). Pour plus d'informations : www.aramis.group.

Contacts presse

Brunswick

aramisgroup@brunswickgroup.com

Hugues Boëton +33 (0) 6 79 99 27 15

Tristan Roquet-Montegon +33 (0)6 37 00 52 57

Contact Investisseurs

Aramis Group

investor@aramis.group